

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 03 mars 2022

Convocation du :	25 février 2022
Date d'affichage :	25 février 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	14
Votants :	18

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/03/14 (nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-deux, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - POISSON François - COISY Thierry - GUILLEMOT Sébastien - MORIN Sabine - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - HELLARD Hugo.

Absents excusés : LE CHANU Fabienne, LE FUR Corentin, AUBRY Charlène, BOQUEHO Stéphanie, QUEMARD Bertrand, LE BRIS Isabelle, LE BUHAN Erwan.

Procuration :

LE FUR Corentin à REPERANT Thibault;

AUBRY Charlène à AUBRY Isabelle ;

LE CHANU Fabienne à GUILLOU-COROUGE Françoise ;

LE BRIS Isabelle à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur THERIN Emmanuel.

Objet : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 et Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022

Rapporteur : Jean-Paul Hamon

Vu les articles L. 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de procéder à une réhabilitation de l'ancienne trésorerie en vue d'accueillir le pôle de proximité de Saint-Brieuc Armor Agglomération et un futur Espace France-Services,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de mise aux normes du rez-de-chaussée du bâtiment en tant qu'établissement recevant du public,

Monsieur Jean-Paul Hamon expose que ce projet présente un coût prévisionnel de travaux qui s'élève à 100 000 € HT soit 120 000 € TTC et qu'il est susceptible de bénéficier d'une subvention aux titres de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la

Dotation de Soutien à l'Investissement Local, selon les circulaires préfectorales des 15 décembre 2021 et 04 février 2022, car il vise à maintenir et développer les services publics en milieu rural au Sud de l'Agglomération briochine, de surcroît en centralité de Quintin, en participant au déploiement du réseau France-Services.

A ces travaux s'ajoutent environ 20 000 € de frais d'honoraires et de missions.

Monsieur Le Premier Adjoint présente les coûts estimatifs de l'opération à envisager pour cette réhabilitation du rez-de-chaussée de la trésorerie :

Coûts estimatifs de l'opération envisagée	
1. <u>Gros œuvre dont renforcement du plancher :</u>	32 400 €
2. <u>Agencements intérieurs :</u>	38 140 €
3. <u>Equipements sanitaires :</u>	4 200 €
4. <u>Electricité/chauffage/ventilation :</u>	23 700 €
5. <u>Provision pour divers et imprévus :</u>	2 010 €
6. <u>Honoraires, frais et divers :</u> Maîtrise d'œuvre Etudes et contrôle technique Missions SPS	20 000 €
Total de l'opération Hors Taxes envisagée	120 000 €

Plan de financement prévisionnel sur dépenses éligibles aux titres de la DETR et de la DSIL		
	Total en €	% de financement
<i>Concours publics</i>		
Etat – DETR 2022 – 100 000 €	40 000 €	40 %
Etat – DSIL 2022 – 100 000 €	40 000 €	40 %
<i>Total concours public</i>	80 000 €	80 %
<i>Concours privés de la Commune</i>		
Autofinancement	20 000 €	20 %
<i>Total concours privés</i>	20 000 €	20 %
Total général	100 000 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

Calendrier de réalisation souhaité mois par mois :											
Actions	F. 22	M. 22	A. 22	M. 22	J. 22	J. 22	A. 22	S. 22	O. 22	N. 22	D. 22
Choix du Maître d'Œuvre											
Autorisation de travaux											
Appel d'offres											
Notification Marché											
Préparation											
Travaux											

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De valider le projet et le plan de financement présentés ci-dessus
- De demander à bénéficier des aides de la DETR 2022 et de la DSIL 22
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune de Quintin s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de l'état.

Ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO.

